

COVID-19

conférence téléphonique avec le secrétaire d'État



Solidaires a de nouveau rappelé que la priorité doit être enfin la santé, sécurité et la protection des personnels et qu'il n'est pas admissible que le 14 mai, nous en soyons encore à exiger ce qui aurait dû être disponible dès le départ.

Malheureusement comme depuis le début de la crise, on ne peut que dénoncer une nouvelle fois des manques de matériels criants dans de nombreux secteurs : masques FFP2, surblouse, etc. dans les hôpitaux par exemple. Des problèmes dans les écoles où les gels hydroalcooliques, les savons, les points d'eau sont insuffisants et où les masques sont eux-aussi absents, insuffisants en nombre et en qualité voire inadaptés (que dire des masques enfants livrés pour des adultes?)... que ce soient pour les agent-es des collectivités territoriales ou de l'Éducation nationale.

Solidaires est par ailleurs revenu sur le fait que tout-e agent-e sollicitant des masques doit s'en voir attribuer et qu'il ne s'agit pas d'une possibilité laissée aux chefs de services comme le laisse entendre le questions/réponses diffusé par la DGAFP. **Solidaires** a enfin rappelé sa revendication générale de gratuité des masques pour l'ensemble de la population.

Concernant le télétravail, **Solidaires** a souligné que nombre de services recommencent à faire venir les agent-es en présentiel y compris quand cela n'est pas indispensable, ou organisent une reprise complète dans un laps de temps très court au mépris des conditions sanitaires.

Solidaires a également souligné de nombreuses difficultés liées aux ASA notamment pour garde d'enfants, particulièrement dans l'éducation, qui font l'objet de pratiques extrêmement disparates, entraînant une inégalité entre agent-es. **Solidaires** a rappelé la nécessité que les agent-es continuent d'en bénéficier aussi après le 2 juin.

Solidaires a dû à nouveau rappeler les difficultés rencontrées par les contractuel-les et les vacataires, soulignant donc le fait que les consignes et recommandations du secrétaire d'État de la Fonction publique ne sont donc pas suivies...

Les décrets sur les primes vont donc être publiés sans avoir été présentés préalablement aux organisations syndicales malgré ce qui avait été dit, mais faut-il s'en étonner compte

tenu de la façon dont les choses fonctionnent depuis bien trop longtemps. **Solidaires** a bien entendu rappelé que la revendication qu'elle porte est celle d'une véritable revalorisation des carrières et salariales et que ce n'est pas avec des médailles que l'on reconnaîtra le travail des agent-es. Ce ne sont pas les médailles qui paient les loyers. Quant aux jours de dons de congés entre agent-es il n'est pas admissible que ce soient entre agent-es que les choses puissent s'organiser. Chacun-e a droit à ses congés. C'est du droit supplémentaire qu'il faut !

Solidaires est revenu sur les difficultés rencontrées par les personnes présentant des vulnérabilités ou vivant avec des personnes en présentant. Ce sujet pose énormément de questions et la note qui devrait être diffusée devra y répondre clairement afin de mettre fin à certaines pratiques ou dérives. En effet, certain-es chef-fes font parfois pression pour être mis au courant d'éléments relevant du secret médical. Par ailleurs, il est indispensable que les agent-es soient clairement informé-es de ce que sont les recommandations du haut conseil à la santé publique, de leurs évolutions, qu'ils et elles soient bien placé-es en ASA et en aucun cas en arrêt maladie. Un tel placement pourrait avoir des répercussions dans le cas où ils ou elles dépasseraient les 90 jours d'arrêt. Il ne serait pas admissible que certain-es doivent faire le choix de ne pas en bénéficier pour des raisons financières.

Solidaires considère aussi qu'il ne serait pas admissible que cela puisse servir à dégager l'administration de sa responsabilité.

Enfin cela pose très clairement la question de la médecine de prévention et de sa nécessité une fois de plus posée ici.

Solidaires a une fois de plus renouvelé sa demande que le lien d'imputabilité soit reconnu pour tout-e agent-e contractant le Covid-19 dans le cadre du travail et souligné à quel point certains sujets ont des difficultés à avancer alors que d'autres vont bien plus vite.

Enfin, **Solidaires** a réitéré sa demande que l'agenda social reprenne sur des bases différentes après qu'un bilan ait été tiré de la crise que nous vivons et des conséquences des décisions prises depuis de trop nombreuses années dans la fonction publique.

Olivier Dussopt a repris l'ensemble des textes signés, publiés ou en cours

Le décret primes dans la FPH a été signé et pourra donc être publié simultanément à ceux pour la FPE et FPT.

Pour les EHPAD, les détails techniques sont en cours d'être réglés.

Une nouvelle fois, la surprise sera donc totale lors de la publication de ces décrets primes qui n'ont fait l'objet d'aucune transmission préalable aux organisations syndicales.

Même s'ils ne correspondent pas à la revendication de revalorisation générale des carrières et rémunérations, on ne peut que constater que ce qui avait été dit par le secrétaire d'Etat n'est pas suivi d'effets.

La déclinaison du décret sur la mobilité durable pour la FPT est en cours afin qu'il puisse être rétroactif au 11 mai et que les agent-es ne soient pas pénalisés-es par rapport aux agent-es de la FPE.

Le décret sur la médecine de prévention qui devient médecine du travail devrait être publié dans les prochains jours

Il n'y a plus de textes égalité professionnelle en attente de publication.

Agent-es présentant des vulnérabilités

Une fiche va être diffusée sur le sujet pour que chacune ait connaissance des modalités techniques.

À ce stade, aucun projet n'a été diffusé aux organisations. Il est indispensable que cette fiche permette de lever de nombreux doutes et ambiguïtés afin que soient clarifiées les situations des agent-es.

Le secrétaire d'Etat a par ailleurs indiqué que des questions restaient en attente sur les proches.

Le projet de loi qui reprend un nombre de mesures diverses va prévoir :

- de rendre possible la gratuité des mises à disposition d'agent-es d'une administration à une autre (par exemple les communes qui mettent à disposition des cuisiniers des hôpitaux) ;
- que la durée de quatre mois pour la titularisation soit neutralisée.

Agenda social

Olivier Dussopt a indiqué que la crise fera l'objet d'un bilan soit en réunion, soit en CCFP, mais que cela se tiendra en parallèle et pas en préalable à toute reprise de l'agenda social.

C'est bien là que réside tout le désaccord. Le secrétaire d'Etat souhaite faire un bilan, mais en parallèle c'est-à-dire pour qu'il ne serve pas à grand-chose... puisqu'on reprendra comme avant, sur les bases d'avant... Alors que c'est bien sur des bases en totale rupture avec ce qui nous a amenés à cette situation qu'il faut repartir.

Pour **Solidaires**, une nouvelle fois, il semble que le dialogue social soit fort compromis dès le départ.

Maladie professionnelle

Le secrétaire d'Etat a indiqué qu'il n'y avait pas plus d'avancées que la semaine dernière, que cela prend du temps...

C'est effectivement ce qu'on a pu remarquer... Et c'est particulièrement problématique.

ASA garde d'enfants

Olivier Dussopt a une nouvelle fois maintenu sa position sur les conditions d'accès aux ASA à partir du 2 juin.

Maladie pro : n'y revient pas. Toujours pas d'avancée. Sur même base que semaine précédente. Prend du temps.

Rupture conventionnelle : le travail sur le sujet, mis en pause, va reprendre.

CET : versants territorial et hospitalier, cela avance sur la question des plafonds.

Masques

Olivier Dussopt a indiqué qu'il y aura des masques pour tous-tes les agent-es qui en voudraient. Et qu'ils sont par ailleurs distribués conformément à la doctrine.

Selon Olivier Dussopt, l'intégralité des masques fait l'objet d'un contrôle par la DGDDI.

Concernant les équipements de protection individuels et les ASA dans la FPT : Olivier Dussopt a indiqué ne pas être en capacité de donner des instructions aux employeurs territoriaux. Il partage la doctrine qui est celle de l'État, mais cela relève de la responsabilité de l'employeur de l'appliquer ou non.

Les décrets sur les heures supplémentaires et complémentaires sont à la signature.

Le décret pour la prise en charge des repas est maintenu et il va être étudié ce qui peut être fait pour les agent-es qui ont des difficultés à faire l'avance.

PRA et caractère progressif de la reprise

Selon Olivier Dussopt, les situations sont inégales d'un ministère à l'autre ou d'une direction à l'autre... car la nature des tâches est différente...

Solidaires aurait tendance à dire que ce n'est pas aussi simple que ça et que ça relève souvent beaucoup des besoins d'affirmation d'autorités de chef-fes qui par ailleurs se permettent de mettre en doute le travail effectué par les agent-es en télétravail (alors même qu'ils et elles travaillent souvent encore plus.)

Transmission d'éléments statistiques

Le 11 juin des résultats statistiques devraient pouvoir être fournis sur la situation (malades, décès...).

Une nouvelle fois, il a fallu déplorer les mêmes choses lors de cette réunion sur les difficultés rencontrées par les agent-es dans certaines administrations ou secteurs alors même que c'est leur sécurité et santé qui sont enjeux.

Une nouvelle fois, il n'a pas été possible d'avancer sur des points pourtant essentiels comme les ASA ou la nécessité d'un bilan préalable à toute nouvelle discussion dans la fonction publique.

La fonction publique et les services publics sont essentiels. Il est indispensable de changer d'orientations. La fonction publique et les services publics sont une richesse.